

**Conseil économique et social**Distr. générale
30 September 2013**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture**Français
Original: anglais**Commission économique pour l'Europe****Organisation pour l'alimentation et
l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Commission européenne des forêts**

Soixante-et-onzième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Point 3(f) de l'ordre du jour provisoire

Rappel du point de l'ordre du jour**Contribution à la gouvernance de la FAO
Apport au Comité des forêts et aux Conférences
régionales****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. À partir de 2005, la FAO s'est engagée dans un processus fondamental de réforme lorsque son Conseil a lancé l'Évaluation externe indépendante (EEI) de l'Organisation afin de "préparer la voie pour mieux relever les défis à venir dans un monde en évolution rapide, ... et préparer la FAO pour le XXI^e siècle et les enjeux futurs".¹ Pour prendre en compte les résultats de l'EEI, la Conférence de la FAO a établi un Comité de conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI) en 2007 pour développer un Plan d'action immédiate (PAI) à cet égard approuvé lors de sa Session spéciale en 2008. La mise en œuvre du PAI a débuté en 2009 et a apporté des changements substantiels aux quatre domaines thématiques que sont: la planification, l'exécution, l'évaluation et la gouvernance.

2. Selon le rapport final sur la mise en œuvre du PAI, examiné et approuvé par la Conférence² en 2013, les réalisations de la réforme dans le cadre de "la mise en place d'une direction mondiale incluent les modifications des ordres du jour de la Conférence, des Comités techniques et des Conférences régionales pour assurer que ces organes examinent systématiquement la situation mondiale pour pouvoir formuler des orientations dans les

¹ Rapport au Conseil du Groupe de travail intersessions pour l'Évaluation externe indépendante de la FAO (EEI), CL 129/10

² C 2013/REP pp. 111.f)

domaines requérant une intervention de la FAO. Les fonctions et les positions hiérarchiques des Conférences régionales ont été déterminées et dorénavant elles rendent compte au Conseil sur les questions relatives au programme et au budget, et à la Conférence sur les questions de politiques et de réglementations. Ces mesures ont permis d'améliorer les contributions régionales au PTB et de solliciter des avis régionaux sur les principales questions de politique. On a aussi renforcé le rôle et la position hiérarchique des comités techniques afin qu'ils puissent apporter plus facilement leur contribution aux priorités de la FAO, s'agissant du Conseil, et aux questions de politique et de réglementation, s'agissant de la Conférence".³

3. Au sein de cette nouvelle structure de la gouvernance, les commissions techniques telles que les Commissions forestières régionales (CFR) ont un rôle clé dans l'identification des questions de prime importance politique et technique dans leurs domaines respectifs et de leur soumission à l'attention des organes directeurs concernés.

II. La nouvelle structure de la gouvernance de la FAO

4. Selon le PAI, dans la nouvelle structure de la gouvernance, la Conférence "demeure l'organe de l'Organisation qui décide en dernier ressort, détermine la politique et la stratégie générales de celle-ci. ... La Conférence :

a) sera l'enceinte suprême où seront examinées les questions mondiales liées à l'alimentation et à l'agriculture et les instruments réglementaires nécessaires, normalement sur la base de recommandations formulées, après débat, par les Comités techniques et les Conférences régionales;

b) statuera en dernier ressort sur les objectifs, la stratégie et le budget de l'Organisation après avoir pris connaissance des recommandations du Conseil⁴."

5. Dans le cadre de son rôle exécutif le Conseil de la FAO a été mandaté pour jouer un "rôle plus actif dans l'élaboration du programme et du budget en prenant l'avis du Comité du Programme et du Comité financier et élargira ses fonctions de surveillance et de contrôle, en particulier en ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation des ressources extrabudgétaires et la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines.⁵

6. Le PAI a en outre suggéré que les Conférences régionales auront un rôle important à jouer dans la gouvernance s'agissant: de la cohérence des politiques de développement dans leur région; des débats sur les priorités mondiales intéressant lesdites régions, de la fourniture d'avis au Conseil et à la Conférence au sujet des priorités de la FAO et des débats sur des questions telles que les échanges et les investissements à l'échelle régionale. Ce rôle pourra varier selon les régions. Les Conférences régionales deviendront partie intégrante de la structure de gouvernance, enrichissant par leur apport les travaux de la Conférence et du Conseil.⁶

7. Le PAI a conclu en indiquant que les Comités techniques occupent une place essentielle dans les travaux de la FAO et assument des rôles distincts: "premièrement, renforcer les échanges mondiaux d'informations, la cohérence des politiques et les instruments dans leur domaine de compétence; et deuxièmement, formuler des propositions à l'intention du Conseil et de la Conférence sur la stratégie et le programme de

³ C 2013/26 pp. 61

⁴ C 2008/REP Annexe F, pp. 21

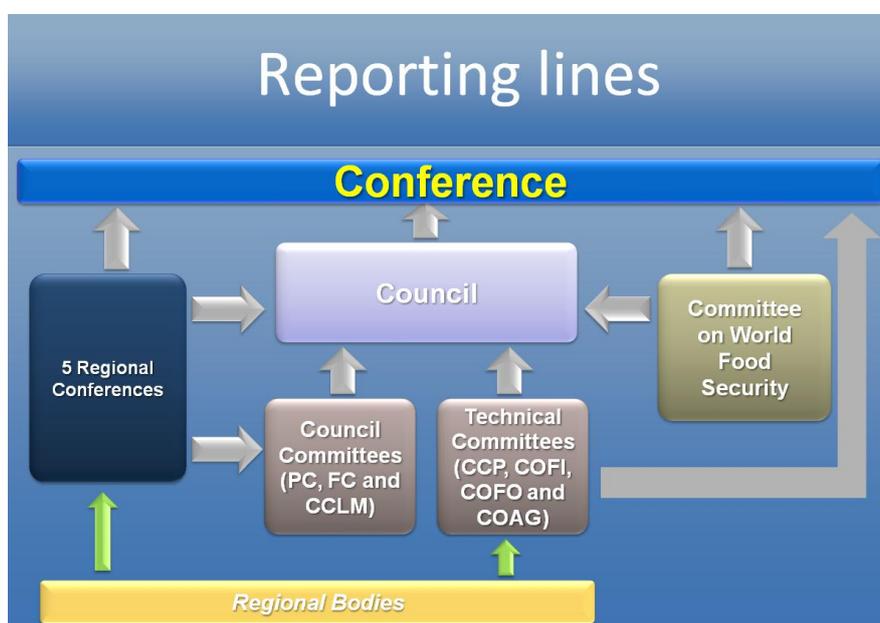
⁵ C 2008/REP Annexe F, pp. 22

⁶ C 2008/REP Annexe F, pp. 25

l'Organisation. Les Comités techniques, du fait que l'ensemble des membres y sont représentés, traitent des questions de portée mondiale aussi bien que du programme de la FAO et rendront compte directement à la Conférence de la FAO pour les questions mondiales et au Conseil pour les priorités de programme et les résultats de la FAO⁷.

8. En leur qualité d'organes statutaires forestiers établis dans le cadre de l'Article VI.1 de la Constitution de la FAO, les CFR sont chargées de faire des recommandations sur la formulation des politiques de gestion des forêts et de la faune sauvage et de passer en revue et coordonner leur mise en œuvre à l'échelle régionale; d'échanger des informations et, à travers les Organes subsidiaires spéciaux, d'apporter leur avis sur les pratiques appropriées et les interventions relatives aux problèmes techniques; et de faire des recommandations appropriées sur les questions susmentionnées, aux Conférences régionales et aux Comités techniques, en particulier celui des forêts (COFO).

9. Le PAI a mis en place les lignes de compte rendu suivantes pour les différents organes directeurs et statutaires de l'Organisation:



III. Interventions forestières pour la promotion de la nouvelle structure de gouvernance

10. Lors de sa 20ème session, le Comité des forêts a décidé de passer en revue ses Règles procédurales, et en conformité avec la pratique établie durant les deux sessions précédentes, a pris la décision que son Comité directeur sera désormais composé du Président du Comité des forêts et des Présidents des six CFR représentées au Comité directeur aussi longtemps que durera leur mandat à la tête de leurs commissions respectives. Cette disposition a renforcé les liens entre les CFR et le Comité des forêts ainsi que les contributions des CFR aux Conférences régionales⁸.

11. Dans le but de permettre des préparations minutieuses et des contributions opportunes tant au Comité des forêts qu'aux Conférences régionales, le calendrier de la

⁷ C 2008/REP Annexe F, pp. 26

⁸ COFO 2010/REP pp. 37. et Annexe 1.

réunion des CFR avait été modifié à la faveur d'étapes consécutives durant les deux derniers exercices biennaux afin que leurs rapports puissent être incorporés à la documentation des organes directeurs concernés. Des mesures similaires ont été prises pour le Comité des forêts, et en conséquence, le calendrier de réunion suivant a été établi pour le cycle en cours:

Commission/Comité	Dates	Lieu	RC
Amérique latine et Caraïbes	9 - 13 septembre 2013	Guyane	22 - 25 avril 2014
Afrique	30 septembre - 04 octobre 2013	Namibie	24 - 28 mars 2014
Amérique du nord	15 - 19 octobre 2013	États-Unis	15 - 16 avril 2014
Asie-Pacifique	4 - 8 novembre 2013	Nouvelle Zélande	10 - 14 mars 2014
Europe	9 - 13 décembre 2013	Finlande	01 - 04 avril 2014
Proche Orient	26 - 30 janvier 2014	Jordanie	23 - 27 février 2014
PC-FC	26 - 30 mai 2014	Siège FAO	
Conseil 149	16 - 20 juin 2014	Siège FAO	
Comité des forêts	23 - 27 juin 2014	Siège FAO	
PC-FC	03 - 07 novembre 2014	Siège FAO	
Conseil 150	01 - 05 décembre 2014	Siège FAO	

12. Dans le but de faciliter davantage la coordination entre les CFR, le Comité directeur du Comité des forêts a initié un mécanisme de communication des recommandations pour l'ordre du jour du Comité des forêts et pour le programme forestier de la FAO afin que les commissions puissent bénéficier des recommandations d'autres commissions et s'en inspirer. Ces contributions coordonnées ont été portées à l'attention du Comité directeur pour élaborer un projet d'ordre du jour pour la prochaine session du Comité des forêts.

13. Le mécanisme a été utilisé pour la première fois lors des préparatifs de la 21^{ème} session du Comité des forêts. Les expériences ont été passées en revue lors de la réunion des Bureaux des Commissions forestières régionales en 2012. Les Bureaux ont convenu que cette initiative est très prometteuse et pourrait être développée davantage. Ils ont surtout noté que:

- La coordination régionale entre les CFR ainsi qu'avec d'autres organes compétents à l'échelle régionale serait avantageuse;
- Les CFR doivent se fixer des priorités claires plutôt que de créer des listes non-exclusives de questions et d'interventions;
- Un suivi systématique de la mise en œuvre est nécessaire;
- La coordination devra commencer au niveau national dans les divers domaines du mandat de la FAO pour favoriser les synergies et la réflexion intersectorielles;
- Il faudra accorder une attention plus poussée à la contribution des Conférences régionales. La foresterie est souvent marginale dans leurs ordres du jour, dès lors, des messages clairs concernant les questions et priorités clés sont nécessaires pour soutenir les décisions correspondantes relatives au programme et au budget;
- Les Présidents de Commission et les fonctionnaires principaux devront accorder une attention particulière à l'identification de voies pour une contribution active aux Conférences régionales.

14. L'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts présentée à la 21^{ème} session du Comité des forêts, a pris note du besoin d'une plus grande coordination entre les divers organes statutaires et a entre autres recommandé que la FAO "effectue le travail de base pour une interaction et une collaboration plus effectives entre les divers organes statutaires/consultatifs de la FAO qui contribueront à la définition de priorités stratégiques"⁹.

15. Cette recommandation a été accueillie positivement par l'équipe dirigeante de la FAO qui s'est engagée à intervenir dans les domaines suivants:

- "Renforcer les liens des Commissions forestières régionales tant avec le Comité des forêts qu'avec les Conférences régionales.
- Mettre en place une coordination entre le groupe de travail thématique afférent des commissions forestières régionales elles-mêmes et les unités correspondantes au Siège."¹⁰

16. Afin de faciliter ce processus, des modèles de contributions aux Conférences régionales, au Comité des forêts et au Programme forestier de la FAO révisés sur la base des leçons apprises durant l'exercice biennal de 2011-2012, sont joints respectivement aux Annexes 1, 2, et 3.

IV. Points à considérer

17. La Commission pourrait envisager de considérer les résultats de la mise en œuvre du PAI ainsi que les documents FO:EFC/2013/6 "Nouveau cadre stratégique pour la FAO" et FO:EFC/2013/7 "Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts: Réactions de la Direction" pour développer ses recommandations:

- pour l'ordre du jour de la 22^{ème} session du Comité des forêts;
- à l'attention de la Conférence régionale;
- pour les priorités du Programme forestier de la FAO en tenant compte de ses délibérations sur le Nouveau cadre stratégique et l'Évaluation stratégique;
- pour passer en revue les activités et modalités des groupes de travail et rechercher la cohérence interrégionale.

18. Dans ce cadre, la Commission pourrait envisager de:

- considérer des recommandations similaires proposées par d'autres CFR et s'en inspirer pour développer les synergies et contribuer à fixer des priorités claires;
- demander au secrétariat de partager ses recommandations avec les autres CFR;
- demander à son Président de faciliter le travail du Comité de direction du Comité des forêts en représentant activement les recommandations de la Commission.

19. La Commission pourrait inviter le Président de la Conférence régionale à accorder l'attention nécessaire à la question des forêts et de la foresterie dans l'ordre du jour de la Conférence et à prendre en compte les recommandations de la Commission.

⁹ Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts. Rapport final, p. xvi, pp. ES33

¹⁰ PC112/3 Supp. 1 p. 4

Annexe 1
Recommandations des CRF adressées au COFO
(Questions susceptibles d'être reprises à l'ordre du jour)

<i>Questions prioritaires soumises à COFO pour examen</i>	<i>Résultats attendus de l'examen (informations/décisions)</i>	<i>Activités complémentaires éventuelles du Comité des forêts et de la FAO (lié à l'annexe 2)</i>
---	--	---

Annexe 2
Recommandations des CRF se rapportant au Programme de travail et adressées au COFO

<i>Questions prioritaires pour le Programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectifs de travail sur les questions prioritaires</i>	<i>Activités et état d'avancement de la mise en œuvre (nat./rég./mondial)</i>	<i>Objective Stratégique (1-5)</i>
--	--	---	------------------------------------

Annexe 3
Recommandations des CRF adressées aux CR

<i>Questions prioritaires soumises au CR pour examen</i>	<i>Résultats attendus de l'examen (informations/décisions)</i>	<i>Activités complémentaires éventuelles du Comité des forêts et de la FAO (lié à l'annexe 2)</i>
--	--	---
